

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 67

**Date de convocation
6 septembre 2022**

Séance du 12 septembre 2022

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM
Michel-STEIGNON Pierrette-DEMENGEOT Patrick-GRENIER
Christophe-TRUCHASSOU Georgette- DAPREMONT Jean-Charles-
THOMAS Marie José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-
RICHARD Francine-BALDO Pascal-CHEVALLOT BEROUX
Thierry- BINET Stéphane-DEVIE Rachel - MERCIER Michel-
DERIS Mathieu- DELAPLACE Matthieu-AVERLY Renaud-
VUARNESON Michel -BRUNIN Laurence -BOCAHUT Laurie

ABSENTS OU EXCUSES :

Mme MERIEUX Karine (pouvoir à Mme BOCAHUT Laurie)
M POLLET Frédéric (pouvoir à Mme STEIGNON Pierrette)
M ULPAT Éric (pouvoir à M VUARNESON Michel)
M. DUPONT Franck (pouvoir à Mme TRUCHASSOU Georgette)
Mme LÉCAILLE Brigitte (pouvoir à M. AFRIBO Joseph)
Mme PERARD Stéphanie

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DERIS Mathieu

OBJET : Décision modificative

Exposé : Il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits pour faire face,
dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la collectivité.

Quelques ajustements doivent être réalisés au sein du budget général.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la collectivité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention

ADOPTÉ la décision modificative suivante :

DM SEPTEMBRE - BUDGET GENERAL				
- €				
INVESTISSEMENT				
	Au budget avant DM	DEPENSES	RECETTES	au budget après DM
2151-822-101021 - PASSERELLES	1 741 697,28 €	390 000,00 €	- €	2 131 697,28 €
1341 - 822 - 101021 - PASSERELLES	400 000,00 €		1 020 000,00 €	1 420 000,00 €
101021 - Opération Création de 4 passerelles		390 000,00 €	1 020 000,00 €	
21318- 823 - 101027 - B030	110 000,00 €	- 25 000,00 €	- €	85 000,00 €
101027 - Opération Réhabilitation du Belvédère		- 25 000,00 €	- €	
21318 - 822 - 101029 - B011	90 000,00 €	5 000,00 €		95 000,00 €
101029 - Opération Jardins Publics - Création d'un fontaine		5 000,00 €	- €	
2151 - 822 - 101037 - VOIRIE	97 000,00 €	- 50 000,00 €	- €	47 000,00 €
101037 - Opération Travaux Sécurité Routière		- 50 000,00 €	- €	
21534 - 814 - 1013100 - ECPUB - Sécurité Rue JB Clément	245 909,48 €	70 000,00 €	- €	315 909,48 €
1013100 - Opération Eclairage public		70 000,00 €	- €	
1641- Emprunt sur FCTVA sur opération Passerelle	285 708,02 €	- €	63 975,60 €	349 683,62 €
1641- Emprunt MLT sur solde opération passerelle	1 055 989,26 €		- 693 975,60 €	362 013,66 €
Emprunts		- €	- 630 000,00 €	
		390 000,00 €	390 000,00 €	
- €				
	Avant DM		Après DM	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 161 990,33 €	8 841 834,90 €	8 161 990,33 €	8 841 834,90 €
		679 844,57 €		679 844,57 €
Investissement	14 191 969,70 €	14 192 508,70 €	14 581 969,70 €	14 582 508,70 €
		539,00 €		539,00 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le
de la publication, le 14 SEP. 2022
Fait à Rethel, le 14 SEP. 2022

14 SEP. 2022

Le Maire
Joseph AFRIBO

